

EMC 2 : Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale – Aliénor en HG

Montrer **comment une administration applique la loi pour protéger l'intérêt général** (ici l'environnement) tout en encadrant les libertés.

Activité : Le permis de chasser en Guyane : agir pour protéger la biodiversité

Problématique : Comment l'État encadre-t-il une liberté pour protéger l'intérêt général ?

Notions État de droit — intérêt général — police administrative — réglementation — protection de l'environnement — libertés encadrées

Séance 1

A. Une liberté encadrée : chasser

Objectif

Comprendre que certaines libertés nécessitent une autorisation.

Documents : - Google map : montrer la Guyane

- VIDÉO : ONCFS, « Modes de chasse en Guyane - Programme de description des pratiques de chasse en Guyane », 2019 [consulté le 07/03/2025]

<https://www.youtube.com/watch?v=unyZSBhgUgE>

- Permis obligatoire : <https://www.youtube.com/watch?v=5uxuj7egwls>

- Habitants pas d'accord : <https://www.youtube.com/watch?v=8Yhk5razw0w>

Activités élèves

1. Relever :
 - Qui peut chasser ?
 - Où ?
 - Sous quelles conditions ?
2. Identifier :
 - autorité qui délivre l'autorisation
 - raisons de ces règles

Trace écrite : La chasse est une liberté mais elle nécessite une autorisation délivrée par l'État.

B. L'action de l'Office français de la biodiversité

Objectif : Comprendre le rôle concret d'une administration.

Documents

- Missions de l'OFB
- Cas de la Guyane (contrôles, formation, sanctions)

Activité

1. Identifier les missions
2. Repérer les moyens d'action :
 - prévenir
 - contrôler
 - sanctionner

3. Restitution sous forme de schéma acteur-action-objectif

Apport : L'administration agit au nom de l'intérêt général : protéger les espèces et l'environnement.

Trace écrite : L'OFB applique la loi pour protéger la biodiversité et encadre les pratiques.

L'Office français de la biodiversité et le permis de chasser en Guyane

I. Une administration chargée de protéger la nature : l'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité est un établissement public de l'État chargé de protéger l'environnement et de faire respecter les règles liées à la nature. Son rôle ne consiste pas seulement à interdire ou sanctionner : il agit d'abord pour comprendre et préserver les milieux naturels. Les agents réalisent des études scientifiques, observent les espèces animales et végétales et surveillent l'état des écosystèmes. Ces connaissances permettent à l'État de prendre des décisions adaptées pour protéger la biodiversité.

L'OFB a aussi un rôle de conseil. Il informe la population, accompagne les collectivités et forme les usagers de la nature, notamment les chasseurs. L'objectif est de prévenir les atteintes à l'environnement avant qu'elles ne se produisent.

Enfin, l'OFB exerce une mission de police de l'environnement. Ses agents contrôlent le respect des règles, vérifient les autorisations et sanctionnent les infractions. Ils peuvent saisir du matériel ou transmettre les faits à la justice. L'administration agit donc au nom de l'intérêt général : protéger la nature et la sécurité des personnes.

II. En Guyane, la chasse : une liberté encadrée par la loi

La Guyane possède l'une des plus grandes forêts tropicales du monde et une biodiversité exceptionnelle. La chasse y est une pratique ancienne, importante pour certaines populations locales, mais elle peut aussi menacer des espèces protégées et présenter des risques pour la sécurité. Pour concilier tradition, sécurité et protection de l'environnement, l'État a instauré un permis de chasser obligatoire. Il ne supprime pas la liberté de chasser mais l'encadre.

Avant d'obtenir l'autorisation, les chasseurs suivent une formation. Ils apprennent les règles de sécurité, la manipulation des armes et la reconnaissance des espèces autorisées ou protégées. La chasse est également réglementée dans le temps et dans l'espace : certaines périodes et certains animaux sont interdits.

Les agents de l'OFB effectuent ensuite des contrôles sur le terrain, en forêt ou sur les fleuves. Ils vérifient les permis et le respect des règles. En cas d'infraction, des sanctions peuvent être appliquées : amendes, confiscation du matériel ou poursuites judiciaires. Ainsi, la chasse reste possible mais elle est organisée pour éviter les accidents et préserver les espèces.

Bilan

L'exemple du permis de chasser en Guyane montre que, dans un État de droit, les libertés existent mais ne sont pas absolues. Elles sont encadrées par la loi afin de protéger la sécurité des personnes et l'environnement. L'État n'empêche pas l'exercice des libertés : il les organise pour garantir l'intérêt général.

Activité

1. Identifier les missions
2. Repérer les moyens d'action :
 - prévenir
 - contrôler
 - sanctionner
3. Restitution sous forme de schéma acteur-action-objectif

Séance 2

C. Liberté individuelle et intérêt général

Objectif : Comprendre l'équilibre démocratique

Activité débat argumenté : Faut-il limiter la chasse pour protéger la nature ?

Correction — Débat argumenté

Faut-il limiter la chasse pour protéger la nature ?

Arguments POUR la limitation

- **Sécurité :** éviter les accidents liés aux armes et protéger les habitants.
- **Protection des espèces :** empêcher la disparition d'animaux menacés et préserver la biodiversité.
- **Intérêt général :** garantir un environnement sain pour tous (principe constitutionnel).
- **Régulation nécessaire :** quotas et périodes de chasse évitent la surexploitation.

Arguments CONTRE la limitation (ou à nuancer)

- **Traditions locales :** pratique culturelle et alimentaire importante en Guyane.
- **Liberté individuelle :** chacun peut utiliser la nature dans le respect de la loi.
- **Subsistance :** pour certaines populations, la chasse est une ressource vitale.

Conclusion attendue

La chasse n'est pas interdite mais encadrée :

l'État cherche un équilibre entre liberté individuelle et protection de la nature.

Bilan guidé

Liberté	Risques	Règles	But
Chasser	Disparition d'espèces, accidents	Permis, formation, périodes autorisées, quotas, contrôles	Protéger la biodiversité et la sécurité
Utiliser la nature	Surexploitation des ressources	Réglementation environnementale	Préserver l'environnement pour tous
Tradition locale	Braconnage, espèces protégées tuées	Surveillance de l'OFB, sanctions	Concilier culture et intérêt général

Bilan rédigé attendu

Dans un État de droit, une liberté peut être limitée pour protéger l'intérêt général. La réglementation de la chasse permet de préserver la biodiversité et la sécurité tout en maintenant la pratique encadrée.

Trace écrite

Dans un État de droit, la liberté existe mais elle est réglementée pour protéger l'intérêt général.

Conclusion : L'État ne supprime pas les libertés : il les organise pour garantir la sécurité, l'environnement et l'intérêt général.

Évaluation possible Rédiger un paragraphe : Montrer que le permis de chasser est un exemple d'action de l'État pour protéger les citoyens et l'environnement.

Charte de l'environnement (2004)

Préambule

« L'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel.

L'environnement est le patrimoine commun des êtres humains.

L'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution.

La diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles.

La préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation. »

Article 1

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

Article 2

« Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

Article 2

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme.

Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

Définition de sûreté : La sûreté est la situation dans laquelle les droits du citoyen sont protégés et où il se trouve en sécurité.

Sert à montrer que l'État peut limiter certaines libertés (ex : chasse) pour garantir sécurité et protection de l'environnement.